



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 084-2026-RH60

SÉANCE EN DATE DU 9 AVRIL 2026

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 159-2021-RH04 DU 18 NOVEMBRE 2021 RELATIVE AU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE ET PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE ET DE LA LISTE DES EMPLOIS BÉNÉFICIAIRE D'UNE AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE

L'an deux mille vingt six, le 09 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 3 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. LAMARCA Baptiste, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. KOWBASIUK
Nicolas, Mme PRÉVOT Vannina, M. CARRÉ Florian, Mme KIEFFER
Corinne, M. CLÉMENT François, Mme MUDHOO Ranjita, M. GASSENBACH
Gilles, Mme ZIAMNI Taws, Adjoints au Maire ;
- M. FONTBONNE Cyprien, Mme FAIDHERBE Carole, M. BELNOUE
Philippe, Mme DA SILVA Céline, M. BOUSSAC Paul-Louis, Mme PICHON
Laurianne, M. ARÈS Philippe, Mme BREVIÈRE Arlette, M. FORGET
Alexandre, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, M. KOURIS Patrick, Mme VIDAL
Mélanie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme DOHIN Elodie, M. GABORIT
Christophe, Mme GRELLIER Isabelle, M. MENDES Matteo, Mme LOISIEL
Ana, M. COTTINET Thomas, M. GITS Vincent, M. MICHEL Harold, Mme ZAÏDI
Kathia, M. GALOPIN Clément, Mme TERRIOT Katia, formant la majorité des
membres en exercice.

Monsieur Cyprien FONTBONNE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20260409-8080-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 15 avril 2026

Publication le : 15 avril 2026

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération ° 159-2021-RH04 du 18 novembre 2021 modifiée, approuvant le règlement d'utilisation des véhicules de service et fixant la liste des emplois bénéficiant d'une autorisation de remisage à domicile de certains véhicules,

Vu la délibération n° 035-2024-RH04 du 21 mars 2024 relative au parc automobile de la commune, portant approbation de la liste des emplois bénéficiant d'une autorisation de remisage à domicile,

Considérant que la commune et le Centre communal d'action sociale de Taverny disposent d'un parc automobile mis à disposition des agents pour les déplacements en lien avec les activités d'intérêt communal ;

Considérant que compte tenu des contraintes propres à l'exercice de certaines fonctions, eu égard aux nécessités de disponibilité et de présence au sein des organes de gouvernance de la collectivité, la loi autorise l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile ;

Considérant que, le cadre d'une réflexion générale sur l'organigramme de la collectivité, il a été décidé de procéder à une réorganisation des attributions des directions générales adjointes des services et de la direction de pôle. Ainsi, il est créé trois directions générales adjointes des services et il convient donc d'adapter la liste des emplois bénéficiant de véhicules avec remisage à domicile ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

L'article 2 de la délibération n° 159-2021-RH04 du 18 novembre 2021 modifiée, est modifié.

Article 2 :

L'attribution de véhicules de service avec remisage à domicile est approuvée aux fonctions suivantes :

Membres de la Direction générale	DGAS en charge de la Vie des familles et de la cohésion urbaine, DGAS en charge de la Qualité, de la promotion de la ville et de l'attractivité du territoire, DGAS en charge des Ressources financières, numériques et du Développement culturel et social.
Cabinet du Maire	Directeur de cabinet, Chef de cabinet.

Directeurs de service	Directeur de la communication, Directeur du Théâtre Madeleine-Renaud, Directeur des bâtiments et de la logistique.
Responsables de service	Responsable de la Police municipale, Responsable du service des bâtiments communaux

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à adapter la liste des véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile au fur et à mesure de la réorganisation des services de la collectivité, conformément au règlement d'utilisation.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer le ou les actes les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation des véhicules de service avec remisage à domicile

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 6 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 7 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI